

L'ADIL EXISTE ET VOUS OFFRE UN CONSEIL GRATUIT
GRÂCE À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE SES
MEMBRES :

- Le Conseil Général et les collectivités locales
 - Le Ministère chargé du Logement
 - Les professionnels du logement, les organismes de logements sociaux, Action Logement, les établissements de crédit...
 - Les organismes d'intérêt général : Caisses d'Allocations Familiales, Caisses de Mutualité Sociale Agricole...
 - Les représentants des usagers et des familles
- La diversité des membres de l'ADIL est la garantie de son indépendance.**



Réception à Saint-Brieuc
3bis Allée Marie LE VALLANT – 22000 SAINT BRIEUC
02 96 61 50 46 – www.adil22.org
Twitter : @ADILCotesdarmor

Du lundi au vendredi : 09h-12h30
13h45-18h sauf vendredi 14h-17h45

Sur rdv du lundi au vendredi, sans rdv tous les après-midis sauf le jeudi (fermeture).

Permanence téléphonique le matin uniquement



Permanences sur le territoire
CAF : 1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h
Avenue des Plaines villes (SUR RDV)

Dinan : 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de 9h à 12h
Centre social – 5bis rue Gambetta

Guingamp : 2^{ème} et 4^{ème} mardi de 14h à 17h
Maison du Département – 9, place St Sauveur (SUR RDV)

Lamballe : 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de 14h à 17h
Centre de solidarité départementale – 17, rue du jeu de paume

Lannion : 2^{ème} et 4^{ème} mardi de 9h à 12h
Point info habitat – 21 rue J. Savidan

Lanvollon – Plouha : 3^{ème} mardi de 14h à 17h
Moulin de Blanchardeau

Loudéac : 1^{er} mardi de 9h à 12h
Maison du développement – 4 boulevard de la gare

Rostrenen : 1^{er} mardi de 14h à 17h
Cité administrative – Rue Joseph Penneec

**FRAPPEZ
À LA BONNE PORTE**



AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT



Les financements

prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle...

Des juristes spécialistes du logement, vous établissent un diagnostic financier « sur mesure ».

Un plan de financement bien étudié avec votre ADIL, est un gage de sécurité.



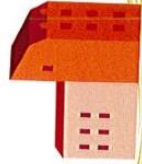
Les contrats

contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...



Les relations avec les professionnels

agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...



Les assurances

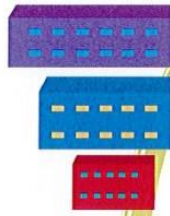
liées à l'emprunt, à la construction ou à l'habitation.

Les **garanties** hypothèque, caution...



La fiscalité

TVA, Impôts locaux, droits de mutation, investissement locatif, avantages fiscaux...



La copropriété

assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...



La location

bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou le financement d'un dépôt de garantie...



La réglementation sur la qualité de l'habitat

décence, insalubrité, amiante, plomb, termites... et sur la **performance énergétique** : les prêts et aides pour maîtriser l'énergie...



Les offres de logements

et terrains disponibles, à la vente ou à la location, dans certaines ADIL.

L'ADIL vous guide dans vos projets, mais elle n'agit pas à votre place. Son rôle exclusif est de vous informer et de vous conseiller.

VOTRE ADIL (CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT) FAIT PARTIE D'UN RÉSEAU NATIONAL ; ELLE EST AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT APRÈS AVAL DE L'ANIL.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
CONCERNANT LE RÉSEAU DES ADIL

Tél : 08 20 16 75 00
0,12 € la minute au 1.10.2012

Internet : www.anil.org

L'ADIL met à votre disposition plusieurs Centres d'Information sur l'Habitat ou permanences dans le département